

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 24 Octobre 2014

PRESENTS : Tous sauf Sylvie ZILIO et Jacques ADRIANSEN

M Jérémy PASTEUR a été nommé **secrétaire de séance**.

Ouverture de séance 20 H 35

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 26 septembre 2014 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N°1 : RUE DES PERRIERES : INCOHERENCE ENTRE TABLEAU DE
CLASSEMENT DES VOIRIES ET CADASTRE**

M le Maire indique qu'il existe certaines incohérences entre le classement des voiries et les informations du cadastre. Afin de rectifier ces incohérences, le conseil précise les points suivants :

- la rue des Perrières commence de l'intersection au niveau de la croix du Jubilé et se poursuit jusqu'à la RD 408 (route des Grottes)

Le chemin d'exploitation n° 2 situé après le 24 rue des Saulniers devient L'impasse Vignes Lombard. Cette voie fera partie du domaine privé de la commune. Les numéros des futures habitations seront les 1 et 3, à gauche de la voie et les 2 et 4, à droite de la voie.

Le conseil autorise M le Maire à demander des devis pour les plaques de nom et de numéros de rue devant être mises à jour.

Le conseil municipal adopte la proposition.

**DELIBERATION N°2 : RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL GROTTES
D'OSSELLE**

M le Maire informe le conseil que le bail commercial des Grottes d'Osselle consenti à M et Mme HAAZ arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Le conseil municipal autorise M le Maire à renouveler le bail.

**DELIBERATION N° 3 : AVENANT CONTRAT ASSURANCE COMMUNE : NOUVELLES
CONSTRUCTIONS**

A la suite des nouvelles constructions réalisées ou en cours de réalisation par la commune, il convient de mettre à jour les garanties souscrites auprès de l'assurance de la commune, Groupama.

La compagnie d'assurance a fait parvenir une proposition d'avenant pour les trois logements « Au Chêne » avec garages et abris voiture ainsi que pour la nouvelle salle

polyvalente. Les garanties souscrites sont : incendie et risques annexes, évènements naturels, vol, bris de glace, dommages électriques, catastrophes naturelles, dégâts des eaux.

L'avenant s'élève à un montant de 614,98 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M le Maire à signer l'avenant.

DELIBERATION N° 4 : FORET - AFFOUAGE : TARIFS

M le Maire rappelle que le prix de l'affouage pour 2014 est fixé à 7 € le stère, lots qui seront distribués le 27 novembre 2014 (parcelles 9 – 23 – 22)

Le conseil municipal a décidé de proposer une nouvelle possibilité d'inscription à l'affouage pour cette année, de manière compléter les lots plus modestes que les années précédentes.
Le conseil décide de porter le prix du stère à 8 € pour cette nouvelle attribution.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 : ABRI BUS FLUANS : DECLARATIONS SINISTRES

M le Maire informe le conseil municipal des incidents et dégradations survenus au cours des mois de septembre et octobre sur Fluans.

Un sinistre a été déclaré à l'assurance après dépôt de plainte de la commune, concernant une vitre de l'abri bus de Fluans brisée, pour un montant de 772,20 €.

Un second sinistre a également été déclaré à l'assurance après dépôt de plainte de la commune, pour deux vitres de l'abri bus brisées ou vandalisées. Le montant du préjudice s'élève 1 398,00 €.

Le conseil municipal prend note des informations communiquées par le Maire.

DELIBERATION N° 6 : TAXE D'AMENAGEMENT

M le Maire présente le travail de réflexion de la Commission Taxe d'Aménagement qui s'est réunie le 24/10/2014.

Il est proposé au conseil d'exonérer partiellement de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable au taux de 3 % et de maintenir à 5 % la taxe pour les autres constructions.

DELIBERATION N° 7 : MUTUALISATION DES SERVICES CCVSV

M le Maire présente le rapport établi par la CCVSV dans le cadre du projet de mutualisation des services.

Ce rapport fait état des services mutualisables ainsi que du calendrier de mise en place.
Le conseil municipal prend note du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 27.

Compte rendu affiché le 28 octobre 2014

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN